



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Répartition régionale des postes d'internat pour les spécialités de médecine

Question écrite n° 21354

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés, dans les Hauts-de-France, à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2019-2020. L'arrêté du 26 juin 2019 publié le 28 juin 2019 au *Journal officiel* fixe en effet le nombre de postes ouverts en internat dans chaque CHRU pour les spécialités de médecine. Or le nombre de postes ouverts est particulièrement en inadéquation avec les besoins exprimés pour la subdivision de Lille. En effet, Santé Publique France observe que les Hauts-de-France et notamment les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont les territoires les plus touchés par le cancer avec une sur-incidence et une surmortalité par cancers de l'œsophage, de la lèvre-bouche-pharynx, du côlon-rectum, du foie et de la vessie dans les deux sexes, de la prostate et du poumon, chez l'homme, et du sein chez la femme, dans la spécialité « cancérologie traitements médicaux des cancers, déclinaison cancérologie de l'adulte ». Or, sur 96 postes ouverts en France, aucun n'est affecté à Lille alors que 12 postes avaient été demandés par la faculté de médecine. Par ailleurs, alors que deux postes avaient été demandés en nutrition appliquée car le territoire présente une prévalence d'obésité parmi les plus élevées du territoire français depuis 1997, aucun n'a été accordé. De la même manière, on note une absence d'ouverture de poste au titre de la douleur contre dix postes demandés, une absence de poste en bio-informatique contre trois postes demandés, et une absence de poste en génétique et médecine moléculaire bioclinique contre deux postes demandés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure ces chiffres peuvent être réévalués au regard des statistiques sanitaires existantes et afin d'adapter l'offre de soins et de formation aux besoins réels de santé régionaux et départementaux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21354

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6324

Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)